

Postulat Pauline Tafelmacher et consorts – Pour des collaborateurs en bonne santé et donc des entreprises performantes !

Texte déposé

En Suisse, la facture sociale liée au stress dans les entreprises est estimée à 4,2 milliards de francs par an et elle ne cesse d'augmenter (chiffres de la SUVA). Cadences de travail accrues, hausse des exigences, harcèlement, pression permanente de la performance : le stress est un facteur de coûts humains et financiers bien réels, qui est pourtant fréquemment sous-estimé.

Il convient cependant de le prendre très au sérieux, car il est à l'origine de problèmes de santé multiples chez les collaborateurs et collaboratrices — *burnout* et dépression par exemple, mais aussi AVC et infarctus — qui impliquent également et inévitablement pour les entreprises :

- des pertes de productivité en raison des absences plus ou moins longues du personnel,
- un risque accru d'accident,
- des taux de fluctuation élevés (*turn-over*),
- des charges supplémentaires au niveau du recrutement,
- et souvent une baisse du chiffre d'affaires en raison de clients insatisfaits.

Sujet de préoccupation croissant dans notre société, le stress est donc un véritable problème de santé publique qui engendre également des coûts non négligeables pour notre système de santé : arrêts maladie et APG LaMal, prestations sociales diverses, programmes de réinsertion et de reconversion professionnelles, ou encore rentes AI... Les budgets explosent !

Il existe pourtant de nombreuses mesures à disposition des entreprises qui souhaitent mener leurs activités dans un environnement professionnel sain et sûr : en 2016 par exemple, les spécialistes en gestion de la santé en entreprise de l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) ont répondu à environ 220 mandats couvrant les secteurs de la médecine du travail, de l'hygiène du travail, de l'ergonomie, de la psychologie du travail et de la microbiologie. De même, l'IST a déployé en 2016 un outil stratégique de santé au travail à l'attention des dirigeants, le Strategic Tool for Attractiveness and Performance (STAP), qui permet d'évaluer l'impact des prestations de santé au travail sur la performance globale. De même encore, il existe un label Friendly Work Space qui récompense les entreprises qui garantissent à leurs collaborateurs et collaboratrices un environnement de travail de qualité.

Nous saluons toutes ces mesures, mais nous déplorons cependant que seule une minorité des entreprises de notre canton y fasse appel. Or, la Loi cantonale sur l'emploi (LEmp) a pour but de « contribuer à la protection des travailleurs » (article 1, al. d) et la Loi fédérale sur le travail (LTr) définit clairement les obligations des employeurs et des travailleurs en matière de protection de la santé (article 6).

Il y a donc vraiment quelque chose à faire ! Dans l'intérêt de tous ! Car n'oublions pas que plus un collaborateur est en bonne santé, plus il est performant. Pour l'entreprise, une réduction de la sinistralité est aussi une source d'économie, notamment s'agissant de la réduction de l'absentéisme et des possibilités de négocier des baisses de primes avec les assurances-maladies collectives. C'est ainsi que l'entreprise se porte bien et l'Etat également !

Au regard des coûts tant humains que financiers et des risques en matière de santé, je demande au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un plan d'action pour la prévention du stress au travail incluant :

- un monitoring de la sinistralité par entreprise — maladie professionnelle et maladie de longue durée — notamment pour les cas SUVA ou assurance-maladie perte de gain moyennant une anonymisation et un traitement confidentiel de ces données.

- l'accès de ces données protégées à une commission multipartite réunissant l'Inspectorat du travail, des professionnel-le-s en santé au travail — comme l'Institut romand de santé au travail – IST — des psychologues ou sociologues du travail — comme l'association psy4work.ch — des représentants de l'Etat et des partenaires sociaux, commission chargée de l'analyse de ces données et de proposer aux entreprises la mise en place de mesures destinées à réduire les cas de maladie longue durée.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Pauline Tafelmacher
et 47 cosignataires*

Développement

M. Jean Tschopp (SOC) : — *(remplaçant Mme Pauline Tafelmacher)* Je vous donne lecture du texte préparé par la députée Pauline Tafelmacher.

Il est aujourd'hui évident qu'un bûcheron doit être harnaché pour tailler des branches en hauteur ou qu'un ouvrier doit porter un casque s'il travaille sur un chantier. Tant mieux, car ces mesures concrètes ont largement contribué à diminuer le nombre d'accidents sur le lieu de travail. Mais il existe des risques moins visibles, dont il est difficile de se protéger : le stress par exemple. En effet, le stress est partout, mais il s'installe souvent progressivement et en silence. Lorsqu'il se révèle, il est trop tard car le mal est fait : *burn out*, accident vasculaire cérébral (AVC), infarctus ou accidents divers et c'est le décrochage.

Comme indiqué dans le texte du postulat, la facture sociale liée au stress dans les entreprises est estimé à 4,2 milliards de francs par an et, en plus, on constate qu'elle ne cesse d'augmenter. C'est énorme ! Plusieurs actions ont été menées, ces dernières années et on peut saluer le fait que cette problématique a été prise très au sérieux, notamment dans notre Administration cantonale. Il existe certaines mesures de prévention et de soins, certes. Mais au vu des chiffres, elles restent encore insuffisantes ou alors de nombreuses entreprises n'y ont malheureusement pas encore recours.

Nous nous présentons devant vous dans le but de diffuser plus largement ces mesures, de veiller à la santé des travailleurs et de réduire sensiblement les coûts engendrés par le stress et ses conséquences. Aujourd'hui, le stress provoque des pertes de productivité en raison des absences plus ou moins longues du personnel, un risque accru d'accident, ou encore des taux de fluctuation élevés. Au niveau de l'Etat, bien sûr, les différentes prestations sociales, les programmes de réinsertion ou encore les rentes d'assurance-invalidité (AI) impliquent des dépenses colossales, que nous pourrions éviter en agissant en amont. Imaginez les économies à faire et la qualité de vie au travail que nous pouvons promouvoir.

Pour ces raisons, je demande au Conseil d'Etat de présenter un plan d'action pour la prévention du stress au travail, incluant un monitoring de la sinistralité par entreprise et de donner accès aux données protégées à une commission multipartite chargée de les analyser, et enfin de proposer aux entreprises la mise en place de mesures destinées à réduire les cas de maladie de longue durée. Je vous invite à soutenir cette action qui est dans l'intérêt de toutes et tous.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.